

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03268

Numéro SIREN : 814 728 432

Nom ou dénomination : AAMG Audit Conseils

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2019 sous le numéro de dépôt 5112

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AAMG Audit & Conseils
253 rue Hippolyte Fizeau
Allée A
34000 Montpellier

V/REF :
N/REF : 2015 B 3268 / 2019-B-5112

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 08/01/2019,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2016.

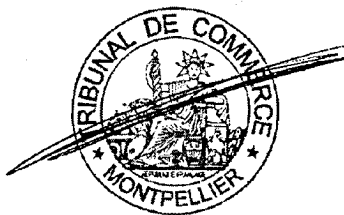
Procès-verbal d'assemblée en date du 05/05/2017

Concernant la société

AAMG Audit & Conseils
Société par actions simplifiée
253 rue Hippolyte Fizeau
Allée A
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-5112 le 19/03/2019
R.C.S. MONTPELLIER 814 728 432 (2015 B 3268)

Fait à MONTPELLIER le 19/03/2019,
LE GREFFIER



SASU AAMG Audit & Conseils
Société par action simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 253 Rue Hippolyte Fizeau
34000 MONTPELLIER
814728432 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 MAI 2017**

L'an deux mille dix sept, et le cinq mai, à seize heures, au siège social,

Monsieur Gérard JEANNET

Propriétaire de la totalité des 100 actions composant le capital social de la société AAMG Audit & Conseils.

1. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Président de la société, Monsieur Gérard Jeannet, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

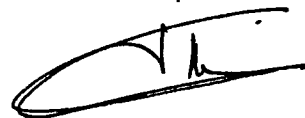
Les conventions visées à l'article L223.19 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice sont relatées dans le rapport de gestion de l'associé unique.

2. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la constatation des conventions visées à l'article L223.19 du Code de Commerce,

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.



Désignation de l'entreprise AAMG Audit & Conseils										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 253 rue Hippolyte Fizeau Bât A										34000 MONTPELLIER	
Numéro SIRET* 81472843200018											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 2	
										Exercice N clos le 31/12/2016	
ACTIF										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilitisations corporelles*		028	2 261	030	19		2 242			
	Immobilitisations financières* (1)		040	349	042			349			
	Total I (5)		044	2 610	048	19		2 591			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	31 820	070		31 820				
		Autres* (3)	072	452	074		452				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	15 451	086		15 451				
	Charges constatées d'avance*		092	194	094		194				
	Total II		096	47 917	098		47 917				
	Total général (I + II)		110	50 527	112	19	50 509				
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120	1 000	
	Ecart de réévaluation								124		
	Réserve légale								126		
	Réserves réglementées *								130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)								132		
	Report à nouveau								134	-60 000	
	Résultat de l'exercice								136	60 285	
	Provisions réglementées								140		
	Total I								142	1 285	
Provisions pour risques et charges Total II								154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 914)								172	49 223	
	Produits constatés d'avance								174		
Total III								176	49 223		
Total général (I + II + III)								180	50 509		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 610			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 60285.20 euros à la réserve légale pour 100.00 euros, d'effectuer une distribution de dividendes de 60000.00 euros, et de porter le solde de 185.20 euros au compte de report à nouveau.

TROISIEME DECISION

L'associé unique a établi un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223.19 du Code de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions.

Gérard JEANNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a vertical line and a horizontal stroke, ending in a long, sweeping underline.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise AAMG Audit & ConseilsNéant ☐ *Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐Exercice N clos le
31/12/2016
1**A- RÉSULTAT COMPTABLE**

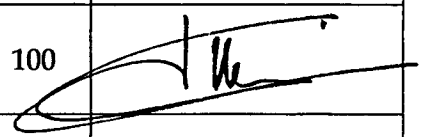
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210			
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		214			
		services *			218	145 132		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	145 132		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	37 212		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244			
	Rémunérations du personnel*				250	6 000		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	21 720		
	Dotations aux amortissements*				254	19		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	1	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		1 266			
Total des charges d'exploitation (II)					264	64 951		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	80 181		
Produits financiers (III) 280					294			
Charges financières (V)					290			
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	158		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	19 738		
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	60 285		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	60 285	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	19 738		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	158		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44. octies et octies A) 987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989					
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindecies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies) 990					
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344			350	
		Créance due au report en arrière du déficit		346				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 352	80 181	354	
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 370	80 181	372	
					Déficit col. 2			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AAMG AUDIT & CONSEILS
Société à action simplifiée à associé unique
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Bât A 253, rue Fizeau,
3400 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 814 728 432

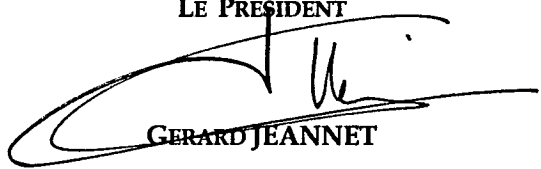
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associé	Pleine Propriété	Nue Propriété	Voix	Nom du mandataire Eventuel - Signature
1	Gérard JEANNET	100	/	100	
	TOTAUX	100	/	100	

Nombre d'associés :

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir, arrêtée à 1 associé présent ou représenté possédant ensemble 100 droits sociaux.

LE PRESIDENT

GERARD JEANNET

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : AAMG Audit & Conseils								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 261	474		476	2 261		
Immobilisations financières		480		482	349	484		486	349		
TOTAL		490		492	2 610	494		496	2 610		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	19	564		566	19		
TOTAL		570		572	19	574		576	19		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 16 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations		590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AAMG Audit & Conseils

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	28 057
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 466
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.